



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret



Info flash n°2

Décembre 2013

Sommaire

- 1- Action du 11 décembre 2013 à Orléans
- 2- Audience Rectrice du 3 décembre : SPRO et avenir des CIO
- 3- Résultats CAPA du 4 décembre : avancement d'échelon
- 4- Stage syndical du 30 janvier 2014

1- Action du 11 Décembre à Orléans

A l'appel du Snes-FSU, du Snuep-FSU, du Snep-FSU, du Snetap-FSU et du Snesup-FSU un **rassemblement est organisé mercredi 11 décembre à 10h devant la Préfecture de Région** 181 rue de Bourgogne à Orléans lors de la tenue du Conseil Académique de l'Education Nationale pour protester :

- **Contre la disparition programmée des CIO et notamment ceux du 41.**
- **Contre la mise en place du Service Public Régional d'Orientation qui annonce la fusion de structures (CIO, mission locale...) ou du moins le brouillage des métiers et des missions de ces structures et notamment des CIO.**
- **Contre la fermeture de formations professionnelles à la rentrée, en Lycée Professionnel : le Rectorat n'a plus la main, c'est la Région qui décide au final !**

NON à la Régionalisation des CIO et de la carte des formations professionnelles en Lycée Professionnel .

2- Audience avec la Rectrice du 3 décembre 2013

Avenir des CIO dans l'académie :

- La Rectrice va demander au Ministère un groupe de travail sur la carte des CIO. La Rectrice souhaite qu'il y ait un cadrage par le ministère et non une enveloppe donnée par académie et des décisions prises localement (par exemple travailler les implantations des CIO au niveau d'une académie) pour éviter d'amplifier des écarts entre académies. « Sur la carte des CIO le Ministre doit donner des réponses ».

Mais en même temps, elle parle d'une remise à plat (« peut-être que des CIO ne sont pas au bon endroit »). La Rectrice défend l'idée d'1 CIO par Préfecture mais elle n'imagine pas qu'il n'y ait pas de CIO dans les sous Préfectures. Elle a évoqué des hypothèses comme de regrouper les CIO avec les CDDP ou les mettre dans les DSDEN ou les ESPE.

Positions défendues par le Snes lors de l'audience :

- il faut préserver la carte des CIO c'est-à-dire refuser toute fermeture, toute fusion et pour les départements du 41, 18, 28 et 36, refuser toute transformation des CIO en antenne notamment ceux des sous Préfectures. Le Snes a rappelé que les CIO sont très bien repérés et identifiés par les familles et les adultes (cf étude de l'UDAF de 2012 et enquête de la Région) contrairement à ce que l'on veut nous faire croire. Si les CIO sont regroupés avec le CDDP, ESPE ou entrent dans une maison commune de l'emploi et de la formation, il faut que les locaux soient distincts (pas de salle de doc commune et pas d'accueil commun), que chacun ait ses locaux. Il ne faut pas brouiller les repères.

Pour les départements du 37 et 45 : ce sont les départements qui comptent des antennes car c'est là qu'il y a les plus fortes concentrations de population scolaire et les antennes ont été créées pour couvrir des zones qui ne l'étaient pas.

Si les CIO sont intégrés aux DSDEN, le risque est que des familles, des jeunes très « éloignés » de l'Ecole ne fassent plus la démarche auprès des CIO car les DSDEN sont des lieux trop connotés. Nous avons rappelé que le CIO avec un chef de service, le Dcio, a une place très importante dans un bassin ; c'est un observatoire du bassin sur les questions scolaires. Le Dcio est souvent responsable de la plate forme décrochage, il participe aux réunions de bassin et pose un autre regard sur l'orientation.

Il faut préserver tous les postes de Dcio et tous les postes administratifs.

Il ne faut pas poser la question de l'avenir des CIO en terme budgétaire mais en ce qu'ils apportent aux élèves et aux familles, en ce qu'ils participent à l'élévation du niveau de qualification.

C'est pour cela que **la place des CIO et des co-psy est dans l'Education Nationale.**

Le Snes ne défend pas la transformation des CIO en Etablissement Public Administratif car le Rectorat utilisera ce moyen pour créer un CIO par département avec des antennes. L'EPA sera administré par un chef d'établissement (statut différent du Dcio qui actuellement, fait toujours partie du corps des co-psy) avec un pouvoir plus important. Cet EPA aura un conseil d'administration (le chef de l'EPA peut ne pas être président du CA) : qui composera ce CA? Il y aura la possibilité pour le Chef d'établissement, de recruter des contrats de droit privé. Le périmètre peut être décidé de façon variable (départemental, académique...) Quant au financement, là aussi c'est très variable.

CIO du 41

La Rectrice a assuré que le portage était assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les CIO du 41. Le Rectorat dit qu'il va rediscuter avec le CG du 41 et notamment en utilisant

l'argument du financement des collègues par le CG : « ce n'est pas un levier de pression mais nous allons essayer ».

Le Snes et la FSU soutiennent les revendications des personnels des CIO du 41 : maintien des 3 CIO avec 1 Dcio chef de service par CIO, la préservation de tous les postes administratifs et le maintien à minima des budgets de fonctionnement actuels.

Service Public Régional d'Orientation

La Rectrice va demander au Préfet de région que les différents services de l'Etat se réunissent. « Il faut des actions en direction de l'ensemble des publics qui cherchent à se requalifier ». Il faut répondre à la demande d'information des jeunes et des adultes et « faire la jonction entre les différents services ». Les CIO peuvent apporter quelque chose au SPRO tout en restant sur leurs missions.

Position du Snes :

- sur le fond : nous avons argumenté sur les conséquences de la mise en place du SPRO. C'est la Région qui décidera au final du niveau d'engagement des différentes structures et services. Sur la question de la professionnalisation des acteurs, le Snes a réaffirmé que les personnels des différentes structures ont des niveaux de qualification différents, que certains comme les copys, les psychologues de pôle emploi (ex psy de l'AFPA) ont un cadre déontologique. La notion de « bonnes pratiques », de « process » d'entretien commun entraînera un appauvrissement des métiers.

Sur les moyens : est ce que chaque structure ou service devra donner des moyens, mise à disposition de personnels... Est-ce que cela se fera au détriment des missions propres à chaque structure. Et comment cela sera imposé aux différents services ?

- Sur la forme et la méthode : le Snes a dénoncé l'absence de dialogue social, de concertation avec les organisations syndicales au niveau national. Au niveau académique nous avons évoqué la réunion de la commission du CCREFP du 19 novembre où aucun débat n'a pu avoir lieu. Des réunions organisées par la Région certes en lien avec les DSDEN, se font dans les départements sur la mise en place du SPRO (la 1ère s'est déroulée le 2 décembre dans le Loir et Cher, la prochaine le 11 décembre à Tours). La Rectrice a semblé découvrir l'existence de telles réunions.

A la fin de l'audience, le Snes a évoqué la mise en place à marche forcée du SPRO et du rôle de la Région de plus en plus prégnant au détriment de celui du Rectorat sur plusieurs dossiers : l'orientation, la formation professionnelle initiale, le schéma régional de l'enseignement supérieur... Il est clair que **la Région Centre veut maîtriser la chaîne orientation/formation/emploi. Avec le SPRO et la carte des formations professionnelles qu'elle impose au Rectorat, elle anticipe des lois qui n'ont pas été promulguées !!**

Concernant l'orientation, la Région se garde bien maintenant de parler d'adéquationisme mais présente le SPRO comme devant « permettre à toute personne confrontée à la question d'une insertion professionnelle de faire des choix éclairés en fonction des besoins des entreprises du territoire et de délivrer l'ensemble des informations sur les débouchés dans le territoire voire en dehors du territoire » (réunion du 2 dans le 41) ! C'est on ne peut plus clair.

RAPPEL : Signez et faites signer la pétition en ligne pour la défense des CIO du 41 :

<http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2013N45486>

cid:part1.07080307.06070903@ac-orleans-tours.fr

3– Résultats de la CAPA avancement d'échelon du 4 décembre 2013 (du 1er septembre 2013 au 31 août 2014)

Grand choix : le nombre de promouvables était de 32 et 10 ont été promus (6 + un répartition de 4 reliquat)

Choix : le nombre de promouvables étaient de 23 et 16 ont été promus (14 + un reliquat de 2).

La répartition par échelon est le suivant :

Grand choix

Echelon	Promouvables	Promus	Barème 1er promu note	Barème dernier promu note
5ème	5	2	18	17,90
6ème	1	0		
7ème	10	3	19,40	19,10
8ème	6	2	19,7	19,7
9ème	6	2	20	19,95
10ème	1	0		
11ème	3	1	20	

Choix

Echelon	Promouvables	Promus	Barème 1er promu	Barème dernier promu
5ème	0	0		
6ème	3	2	18,4	18,4
7ème	11	8	19,6	19,1
8ème	5	4	19,8	19,6
9ème	2	1	20	
10ème	0	0		
11ème	2	1	20	

Les arrêtés de promotion avec la date de l'avancement, seront envoyés la semaine des fêtes de Noël. Les changements se feront sur la paye de février (avec effet rétro actif pour ceux que cela concerne). Les résultats sont sur iProf.

Le Snes a à nouveau demandé, des explications sur la reprise des années de contractuels dans le reclassement des collègues sortant des instituts : l'article 11-5 du décret 51 stipule que « les services accomplis dans un emploi du niveau de la catégorie A sont retenus à raison de la moitié de leur durée jusqu'à 12 ans et à raison des 3/4 au delà de 12 ans ». Certaines académies (comme Strasbourg) prennent bien en compte la moitié de l'ancienneté des services auxiliaires et préparent le reclassement sur cette base. D'autre comme notre académie, se retranchent derrière le butoir de l'article 11-5 (l'indice en tant que contractuel est inférieur à celui du 1er échelon en tant que titulaire). Par contre il y a prise en compte des années de contractuels pour passer le concours réservé !

4– Prochain stage syndical du Snes pour la catégorie co-psy/dcio le jeudi 30 janvier 2014 à Blois (convocation ci jointe).